

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE LE 5 SEPTEMBRE 2018, À 20H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Monsieur Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Monsieur Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Monsieur Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6
- Monsieur Simon Brunelle, maire

Absent :

- Monsieur Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Monsieur Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4

Poste vacant :

- Siège numéro 2

Invités :

- Madame Carine Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim
- Madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h05.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.1819-09-18

Il est **PROPOSÉ** par Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - a. Bibliothèque
 - b. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - c. Régie de la gestion des déchets
 - d. Régionalisation de l'aréna
10. Comptes à payer
11. Dépenses incompressibles
12. Liste des revenus
13. Dépenses à approuver
 - a. Formation ADMQ – Les contrats municipaux suite à l'adoption des PL122, 155 et 108
 - b. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 394 100 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2018
 - c. Soumission pour l'émission de billets
 - d. Expertise d'un ponceau par la firme d'ingénieur du Grand conseil de la nation Waban-Aki
 - e. Formation Infotec – budget 2018
 - f. Buffet pour le conseil des maires – Sainte-Cécile-de-Lévrard
14. Demandes
 - a. Demande de commandite pour le pique-nique annuel de la rentrée scolaire de l'école la Source-la-Nacelle
15. Affaires courantes
 - a. Liste des permis

- b. Changement de date de la séance ordinaire du conseil municipal pour le mois d'octobre
- c. Élection partielle municipale
- d. Programme TECQ 2014-2018
- 16. Affaires nouvelles
 - a. Route d'en haut
- 17. Règlements
 - a. Avis de motion : Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- 18. Période de questions
- 19. Levée de l'assemblée

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.1820-09-18

Il est **PROPOSÉ** par Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 août 2018.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de question

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 6 août 2018 et résume les communications ayant un intérêt public.

7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

- Le MTQ a procédé à l'installation d'un panneau de signalisation pour réduire le bruit des freins moteur gratuitement.

8. RAPPORT DU MAIRE

M. François Trottier occupera le poste de gestionnaire des cours d'eau et d'inspecteur-adjoint en foresterie, et ce, à compter du 7 août prochain à la MRC de Bécancour.

9. RAPPORT DES COMITÉS

a. Bibliothèque

- Quatorze enfants ont participé au club de lecture qui a été mis sur pied cette année. Un tirage de deux chèques cadeaux de 25\$ chez Buropro Citation ainsi que des livres a eu lieu parmi tous les participants. Celui-ci a été rendu possible grâce à une subvention de 100\$ du député de Nicolet-Bécancour, M. Donald Martel. Les gagnantes sont Livia Quessy et Emmy Simoneau.
- Un partenariat avec le centre des femmes parmi elle et la TRECQ pour un projet de lecture et de cuisine parents-enfants est présentement en élaboration.
- Le nouveau site Internet du réseau biblio CQLM est maintenant disponible au biblietcie.ca.

b. Comité culturel de la MRC de Bécancour

- La MRC de Bécancour, à l'initiative de son Comité culturel, offre une subvention de 300 \$ pour la bibliothèque municipale. Ce soutien financier peut être utilisé pour de l'animation à la bibliothèque, de l'achat de livres ou l'acquisition de mobiliers spécialisés.
- La date limite pour recevoir les projets pour le Fonds de développement culturel était le 20 août dernier.
- Le comité culturel de la MRC de Bécancour est à la recherche de nom de personne ayant marqué artistiquement la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard. Les noms de M. Rock Demers et Jean-Pierre Charland ont été nommés.
- La mise à jour de l'onglet développement culturel serait faite prochainement.

- Une ressource a été engagée pour mettre en valeur le patrimoine bâti de la MRC de Bécancour et l'identification des bâtiments vedettes.

c. Régie de la gestion des déchets

- Depuis le 27 août dernier, Mme Isabelle Deschênes est la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière de la RIGIDBNY.
- Le rendement des collectes de janvier à juin 2018 est sensiblement pareil à la même date en 2017 et 2016.
- La RIGIDBNY tiendra les 23 et 25 octobre des sessions de formation portant sur le compostage domestique. Une publicité paraîtra dans le prochain Info-Cécilois avec plus d'informations.

d. Régionalisation de l'aréna

- Une conférence de presse aura lieu prochainement pour remercier le comité Réno-aréna.

10. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.1821-09-18

Il est **PROPOSÉ** par Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le directeur général à payer les comptes suivants pour un montant total de 48 700,25 \$:

ADOPTÉE

Fournisseurs	Description	Montant
Banque Nationale	Billets municipaux (règlement 2009-02)	6 426.30\$
Buropro Citation	Achat de livres	318.07\$
Carine Neault	Frais de déplacement juillet et août 2018	27.42\$
Centre bureautique Mauricie inc.	Contrat de service photocopieur	48.39 \$
Centre-du-Québec Sans fil	Internet Wifi bibliothèque	130.00 \$
Commission scolaire de la Riveraine	Commandite pique-nique rentrée	100.00 \$
Coop Parisville	Achat fourniture de bureau	23.77 \$
EMCO Corporation	Sellette (achat et retour)	(52.06\$)
Excavation Denis Demers inc.	Voyage de terre	344.93 \$
Fonds d'information	Droits de mutation	16.00\$
Hélène Lambert	Ménage biblio, salle et bureau municipal août 2018	138.75 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 389.06 \$
Jean-Marie Dionne	Frais de déplacement comité culturel, mai, juin et août 2018	81.78\$
Josiane Trottier	Frais de déplacement août 2018	14.13\$
Laboratoires Environex	Analyse d'eau	90.89\$
Le Sagittaire	Fourniture de bureau et impression Info-Cécilois août 2018	322.25 \$
Les éditions juridiques FD	Achat carton permis installation septique	129.17 \$
Martin Morissette	Loyer bibliothèque de juillet à septembre 2018	839.49\$
MRC de Bécancour	Repérage et marquage – fibre optique et quote-part	14 332.95 \$
Pierre Carignan	Frais de déplacement – Table des MRC	80.64 \$
Poste Canada	Envoi Info-Cécilois août 2018	43.01 \$
RIGIDBY	Collecte des ordures et sélective	1 987.50 \$
SNC-Lacalin inc.	Plan et devis 40%	2 391.48 \$
Sogetel	Téléphone bureau municipal et bibliothèque et internet salle Éric-Côté	181.88 \$
SSIRMRCB	3 ^e versement Quote-part	17 974.00\$
Union Vie	Assurance collective	1 320.45 \$
	TOTAL :	48 700.25 \$

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.1822-09-18

Il est **PROPOSÉ** par Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 3 559.89 \$ incluant les salaires.

ADOPTÉE

Fournisseurs	Description	Montant
Industrielle Alliance	RVER	91,64 \$
Salaires	Salaires nets - août 2018	3 559.89 \$
TOTAL :		3 651.53 \$

12. LISTE DES REVENUS

Description	Montant	
Activités salle Éric-Côté	120,00 \$	
Assurances collectives - Amélie	105,42 \$	
Bacs de récupération et de vidange	190,00\$	
Compensation tenant lieu de taxes pour l'école	6 631,00 \$	
Droit de mutation	184,21 \$	
Location salle Éric-Côté	210,00 \$	
Permis	20,00 \$	
Ristourne TPS – janvier à juin 2018	3 253.99 \$	
Ristourne TVQ – janvier à juin 2018	3 169.33 \$	
Subvention club de lecture bibliothèque	100,00 \$	
Subvention PAERRL pour entretien des chemins	52 619,00\$	
Taxes 2017-2018	6 207,63 \$	
Trop perçu	507.26 \$	
TOTAL :		73 317.84 \$

13. DÉPENSES À APPROUVER

a. Formation ADMQ – Les contrats municipaux suite à l'adoption des PL122, 155 et 108

Rés.1823-09-18

Il est **PROPOSÉ** par Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière à participer à la formation sur les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des PL122, 155 et 108 qui se tiendra le 21 novembre 2018 à Drummondville et de payer les frais d'inscription de 307,00\$ ainsi que tous les frais inhérents.

ADOPTÉE

b. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 394 700 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2018

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Paroisse de Sainte-Cécile-de-Lévrard souhaite emprunter par billets pour un montant total de 394 700 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2009-02	394 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2009-02, la Paroisse de Sainte-Cécile-de-Lévrard souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Rés.1824-09-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CARIGNAN ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 septembre 2018 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mars et le 12 septembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	20 700 \$	
2020.	21 400 \$	
2021.	22 100 \$	
2022.	22 800 \$	
2023.	23 600 \$	(à payer en 2023)
2023.	284 100 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2009-02 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 septembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

c. Soumission pour l'émission de billets

ATTENDU QUE la Paroisse de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 septembre 2018, au montant de 394 700 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

20 700 \$	2,35000 %	2019
21 400 \$	2,60000 %	2020
22 100 \$	2,75000 %	2021
22 800 \$	2,90000 %	2022
307 700 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,17400

Coût réel : 3,41391 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

20 700 \$	3,52000 %	2019
21 400 \$	3,52000 %	2020
22 100 \$	3,52000 %	2021
22 800 \$	3,52000 %	2022
307 700 \$	3,52000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,52000 %

3 - CD DE GENTILLY-LEVRARD-RIV. DU CHENE

20 700 \$	3,68000 %	2019
21 400 \$	3,68000 %	2020
22 100 \$	3,68000 %	2021
22 800 \$	3,68000 %	2022
307 700 \$	3,68000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,68000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Rés.1825-09-18

Il est proposé par monsieur Sébastien Lemay , appuyé par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Paroisse de Sainte-Cécile-de-Lévrard accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 septembre 2018 au montant de 394 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2009-02. Ces billets sont émis au prix de 98,17400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cing (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

d. Expertise d'un ponceau par la firme d'ingénieur du Grand conseil de la nation Waban-Aki

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire procéder à l'expertise d'un ponceau dans le rang Sainte-Cécile au niveau du lot 392 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire changer ce ponceau en 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité désire déposer une demande de subvention dans le cadre du programme de programme d'aide à la voirie locale ;

Rés.1826-09-18

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'engager la firme d'ingénieur du Grand conseil de la nation Waban-Aki pour procéder à l'expertise d'un ponceau dans le rang Sainte-Cécile au niveau du lot 392 pour un taux horaire de 75\$.

e. Formation Infotech – budget 2018

Rés.1827-09-18

Il est **PROPOSÉ** par Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière à participer à la formation en ligne le 10 octobre 2018 sur le module budget du logiciel Sygem au coût de 145,00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

f. Buffet pour le conseil des maires de la MRC de Bécancour

Rés.1828-09-18

Il est **PROPOSÉ** par Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder un budget de 300\$ pour le buffet qui suivra le conseil des maires de la MRC de Bécancour à Sainte-Cécile-de-Lévrard le 12 septembre prochain.

ADOPTÉE

14. DEMANDES

a. Demande de commandite pour le pique-nique annuel de la rentrée scolaire de l'école la Source-La-Nacelle

Rés.1829-09-18

Il est **PROPOSÉ** par Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents d'accorder une subvention de 100,00 \$ pour l'école La Source-La Nacelle pour la tenue de l'activité de la rentrée scolaire qui se tiendra conjointement avec l'assemblée générale annuelle des parents et qui prendra la forme d'un pique-nique suivi d'un après-midi jeu parents/enfants.

ADOPTÉE

15. AFFAIRES COURANTES

a. Liste des permis

Trois (3) permis ont été délivrés en août 2018 pour une valeur de 8 500 \$.

b. Changement de date de la séance ordinaire du conseil municipal pour le mois d'octobre

ATTENDU QUE les élections provinciales se tiendront le lundi 1 octobre ;

ATTENDU QUE la salle Éric-Côté est habituellement utilisée comme bureau de scrutin ;

Rés.1830-09-18

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents de reporter la séance ordinaire du conseil municipal pour le mois d'octobre au mercredi 3 octobre 2018 à 20h.

ADOPTÉE

c. Avis d'élection partielle – Vacance au poste de conseiller numéro 2

ATTENDU QUE le mandat du conseiller numéro 2, M. Carl Héon, a pris fin le 2 juillet 2018, date de sa démission ;

ATTENDU que la vacance au poste de conseiller numéro 2 a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale ;

ATTENDU QUE le poste de conseiller numéro 2 doit être comblé par une élection partielle, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers avise le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités de la vacance au poste de conseiller numéro 2 de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard et avise également le conseil qu'elle a fixé, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au 28 octobre 2018.

d. Programme TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Rés.1831-09-18

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

16. AFFAIRES NOUVELLES

a. Route d'en haut

Un citoyen demande à ce que la haie au coin de la route d'en haut et le rang Saint-François-Xavier soit taillée puisqu'elle empiète sur le chemin public et nuit au passage de la machinerie agricole.

17. RÈGLEMENTS

a. Avis de motion : Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Rés.1832-09-18

Le conseiller monsieur Jean-Marie Dionne donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil il sera proposé la modification, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le candidat de la Coalition avenir Québec du comté de Nicolet-Bécancour, M. Donald Martel, se présente à l'assemblée et discute des enjeux de la région avec les

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.1833-09-18

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance à 20h46.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers, directrice générale et
secrétaire-trésorière